



MAIRIE
DE
DRAILLANT

Heures d'ouverture :
Lu et Me : 10h - 17h sans
interruption
Ma et Je : 13h30 - 17h
Ve : 14h - 18h
2^{ème} samedi du mois : 9h - 12h

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 18 juin 2018

Présents : CHESSEL Lucien, GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIÉ Stéphane, BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, GAULTIER Katherine, MAION Yannick, MARCLAY Nathalie, PONCET Jean-Marc.

Absents excusés : DUPRAZ Gérard, LACROIX Benoit, LACROIX Jean-Charles.

Madame Katherine GAULTIER a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 6 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal approuve l'ajout à l'ordre du jour de la modification du règlement des services de cantine et de garderie.

SUBVENTION 2018 AU C.C.A.S.

Conformément au budget, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 3.000,00 € au C.C.A.S. pour l'année 2018.

SUPPRESSION DU C.C.A.S. AU 31 DÉCEMBRE 2018

Monsieur le Maire expose que la loi NOTRe rend facultative la création d'un C.C.A.S. pour les communes de moins de 1.500 habitants. Il peut ainsi être dissous par délibération du Conseil Municipal. Monsieur le Maire précise que les attributions auparavant dévolues au C.C.A.S. seront exercées directement par le Conseil Municipal, sur proposition d'une commission sociale créée ultérieurement.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la dissolution du C.C.A.S. au 31 décembre 2018. Le budget du C.C.A.S. sera transféré dans celui de la commune.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de 1.500 € à l'association des parents d'élèves de Draillant. Cette subvention couvre notamment une participation de

746 € pour les sorties piscine et de 404 € pour les sorties de ski, le solde correspondant à une subvention de fonctionnement.

VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire expose que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique présentent un caractère obligatoire. Cette démarche a été soutenue par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie et le document élaboré a reçu l'avis favorable du comité d'hygiène et de sécurité.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance mesures proposées, valide le document unique d'évaluation des risques professionnels.

MODIFICATION DU REGLEMENT DES SERVICES DE CANTINE ET DE GARDERIE

Stéphane TAPIÉ, adjoint délégué aux affaires scolaires, propose de modifier les règlements des services de cantine et de garderie, afin de permettre le réajustement des inscriptions exceptionnelles pour le jeudi et vendredi jusqu'au mercredi 9 heures. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition et la modification des règlements des services de cantine et garderie à compter du 3 septembre 2018.

LISTE DES DÉCISION PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

- Défense de la commune auprès du Tribunal Administratif – recours contre le PC07410618B0002

QUESTIONS DIVERSES

- Lors des fortes pluies du mois de juin, le ruisseau du Liège est sorti de son lit. Le service Environnement de Thonon Agglomération sera contacté afin de vérifier l'état du ruisseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Lucien CHESSEL

